



Surcharge de travail des infirmières

Quand la solution se trouve à portée de main

Montréal, le 1er mars 2018 – L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) a été surpris par les propos tenus à la sortie de la rencontre de représentantes des infirmières avec le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette, aujourd'hui. En plus des projets pilotes qui se mettent en branle afin d'évaluer les ratios patients-infirmières permettant d'assurer des soins infirmiers de qualité aux Québécois, il a été question de la solution proposée à court terme pour insuffler de l'oxygène dans le réseau. Le ministre s'est ainsi dit ouvert à ce que les établissements du réseau embauchent des infirmières formées à l'étranger, voire des étudiantes stagiaires, pour venir en renfort aux infirmières et aux infirmiers en surcharge de travail.

« Alors que seulement le tiers des infirmières et des infirmiers auxiliaires membres de l'OIIAQ sont mis à contribution à temps plein dans le réseau de la santé, comment expliquer qu'on n'ait pas pensé à des ressources compétentes formées chez nous, familières avec le réseau de la santé pour venir en aide à nos collègues infirmières qui ont besoin d'être délestées d'une partie de leur charge de travail » a déclaré Carole Grant, présidente de l'OIIAQ.

Convaincu que le recours à ses membres, à l'intérieur de leur champ de compétence, constitue une des premières solutions à mettre en place pour combler le manque d'effectifs infirmiers dans les établissements de santé et assurer ainsi des soins de qualité, l'Ordre demande au ministre Barrette, de prendre en compte ces ressources inestimables qu'il a à la portée de la main et qui seraient immédiatement prêtes à prendre du service.

« Nous avons à l'heure actuelle des infirmières auxiliaires compétentes et prêtes à assumer un rôle plus important dans le réseau, en respectant leur champ d'exercices dans leur domaine. Elles sont une solution rapide et accessible pour le réseau de la santé », a poursuivi la présidente de l'Ordre, Carole Grant.

De manière à permettre à leurs collègues infirmiers et infirmières de vaquer à des tâches primordiales pour la santé, voire la survie des patients, les infirmières et les infirmiers auxiliaires peuvent ainsi participer aux soins spécifiques prodigués aux patients. Ils peuvent par exemple collaborer à l'évaluation des patients, effectuer des prélèvements sanguins, installer des cathéters intraveineux, administrer des médicaments ou dispenser des soins de plaies.

Intégrer les infirmières auxiliaires aux projets pilotes

Par ailleurs, l'OIIAQ compte suivre de très près les projets pilotes mis de l'avant par le ministère de la Santé et des Services sociaux en collaboration avec la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec, dont les infirmières et infirmiers auxiliaires font

partie. Les présidentes de l'OIIAQ et de la FIQ se rencontrent d'ailleurs à cet effet demain afin de poursuivre des discussions en ce sens.

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec compte 28 000 membres, ce qui en fait le quatrième ordre professionnel en importance. Il a pour mandat d'assurer la protection du public en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par le biais des divers mécanismes prévus par le Code des professions et ses règlements. L'Ordre a aussi pour mission de favoriser le développement professionnel de ses membres tout en visant l'excellence, et ce, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et de la santé de la population.

-30-

Pour renseignements ou demandes d'entrevue, veuillez communiquer avec :

Source : Catherine-Dominique Nantel
Directrice du Service des communications
Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec
Travail : 514 282-9511, poste 234
Cellulaire : 514 815-3653
cdnantel@oiiq.org
<https://www.oiiq.org>